

Consultation sur le Plan de transport 2007 de la Ville de Montréal

Mémoire de l'Association des résidents de Cité-Jardin

Michel Tremblay
Président

7 septembre 2007

Préambule

L'Association des résidents de Cité-Jardin est une société sans but lucratif dont le mandat est de protéger le caractère significatif et communautaire de la Cité-Jardin du Tricentenaire, un quartier résidentiel de l'arrondissement de Rosemont – La Petite-Patrie.

Dans le présent document, l'Association ne tente pas de traiter de l'ensemble des problématiques de transport métropolitaines mais elle fournit des commentaires sur le Plan de transport 2007 en regard de la protection d'un quartier résidentiel qui est d'ailleurs sa vocation première.

Introduction

L'Association a pris connaissance du Plan de transport 2007 de la Ville de Montréal et tient à manifester son appui à l'ensemble du Plan qui met la priorité sur les transports actifs et collectifs.

Les activités d'une grande ville génèrent une multitude de déplacements de toutes sortes : déplacements de travailleurs, d'étudiants, de clients pour les commerces, de produits des entreprises, d'approvisionnements, etc. Tous ces déplacements nécessitent des infrastructures de transport diverses et une organisation hiérarchisée. Transports collectifs et individuels, transports de personnes et de marchandises, circulation locale et de transit. Vivre dans une grande ville implique donc de cohabiter avec des infrastructures de transport. Un défi pour la Ville et les arrondissements est de développer et d'exploiter ces infrastructures dans le respect de la qualité de vie des résidents.

Les résidents sont également des utilisateurs des infrastructures de transport. Celles-ci doivent donc leur permettre des déplacements rapides et sécuritaires. Dans le cas des transports en commun, la desserte des destinations les plus courantes doit être compétitive avec l'automobile.

Qualité de vie des résidants

Afin d'assurer la qualité de vie des résidants, l'accent doit être mis sur la sécurité et la réduction du nombre d'accidents qui impliquent des piétons et des cyclistes. Ceci peut être réalisé sans compromettre la circulation par une meilleure conception des intersections et des trottoirs, la réduction de la vitesse et l'ajout de pistes cyclables en site propre.

1. Les traverses pour piétons doivent être plus visibles et protégées par des feux dont le décompte est suffisamment long pour permettre une traversée sécuritaire.
2. Sur les grandes artères comme la rue Viau et le boulevard Rosemont, les trottoirs doivent être élargis pour assurer la sécurité et le confort des piétons parce que la circulation véhiculaire y est plus rapide et plus dense. Très souvent, les autobus et autres véhicules circulent trop près des trottoirs et sont donc une source d'inquiétude, voire de danger, pour les piétons. Par ailleurs, avec les trottoirs actuels, trop étroits, les piétons sont inmanquablement éclaboussés par les véhicules en cas de pluie ou de neige fondante.
3. La vitesse des véhicules doit être réduite aux abords des quartiers résidentiels, surtout dans les zones scolaires. Au voisinage de l'école primaire Notre-Dame-du-Foyer, la vitesse permise est de 50 km/h, ce qui est trop élevé. En pratique, les voitures roulent même souvent à plus de 70 km/h.
4. Des pistes cyclables en site propre doivent être ajoutées pour compléter le réseau vert et relier les tronçons existants.

Le Plan prévoit un ensemble de mesures adaptées au contexte des quartiers résidentiels sous l'appellation de quartier vert. C'est une initiative à retenir.

L'Association croit d'ailleurs que la Cité-Jardin et son entourage possèdent toutes les caractéristiques énumérées au Plan pour se qualifier comme quartier vert. Il s'agit d'un quartier résidentiel situé à proximité d'écoles, d'hôpitaux, de parcs et de commerces de quartier. La circulation piétonne y est importante et nécessite des interventions ciblées pour en assurer la protection. L'Association a déjà contacté l'arrondissement de Rosemont – La Petite-Patrie afin d'amorcer des discussions sur la possible désignation de quartier vert pour la Cité-Jardin et ses alentours.

Transport en commun

Le Plan propose le prolongement vers l'Est de la ligne bleue du métro, assurant ainsi une meilleure desserte des destinations autres que le centre-ville pour les résidents de l'Est de Montréal. L'Association appuie cette proposition et souhaite même que la construction de la ligne bleue jusqu'à Anjou soit mise en priorité.

Grâce au prolongement de la ligne bleue, les étudiants de l'Est, majoritairement francophones, bénéficieront d'un accès à l'Université de Montréal beaucoup plus rapide et avec moins de correspondances. En effet, il faut présentement compter plus d'une heure pour faire le trajet entre la Cité-Jardin et l'Université de Montréal par le transport en commun.

Le prolongement du métro jusqu'aux Galeries d'Anjou serait aussi avantageux car il réduirait l'utilisation de l'automobile.

Conclusion

L'Association des résidents de Cité-Jardin appuie le Plan de transport 2007 proposé par la Ville de Montréal et recommande son adoption.

Le Plan propose des mesures qui visent à améliorer la qualité de vie des résidents et à assurer une meilleure cohabitation avec les infrastructures de transport. Ces mesures doivent être implantées rapidement.

Dans le cas de la Cité-Jardin, l'Association a proposé de la désigner comme quartier vert. L'Association est disposée à collaborer avec la Ville, et plus particulièrement avec l'arrondissement, à l'identification des mesures qui amélioreront la sécurité des piétons et des cyclistes.

En matière de transport en commun, l'Association recommande que la ligne bleue du métro soit prolongée jusqu'à Anjou le plus rapidement possible.

L'Association des résidents de Cité-Jardin remercie la Commission pour lui avoir permis de présenter ses commentaires sur le Plan de transport 2007 de la Ville de Montréal.